

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 63 (1971)
Heft: 2

Artikel: La politique syndicale internationale comme unité
Autor: Vetter, Heinz O.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385615>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique syndicale internationale comme unité

Par Heinz O. Vetter

président de la Confédération des syndicats allemands

Depuis leur fondation, les syndicats s'efforcent de reconnaître et de défendre les intérêts communs de tous les travailleurs au-delà des frontières nationales.

Cette tâche, les syndicats ne la peuvent accomplir aujourd'hui que si leur regard va également au-delà des limites des continents. Ainsi, il faut nouer des «liens de solidarité nouveaux» avec les travailleurs dans le tiers monde. Résoudre la question sociale du 20^e siècle, c'est appuyer solidairement les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. L'Europe dans son ensemble peut fournir une contribution importante, si l'on arrive à poursuivre tous les débuts de détente entre l'Est et l'Ouest.

Plus que dans le passé, les syndicats dans toute l'Europe sont invités à aborder les problèmes économiques et sociaux internationaux, sans égards pour les divergences idéologiques. Des tâches essentielles se présentent à nous pour une politique syndicale internationale comprise comme unité

- étant donné l'intégration économique croissante dans le monde occidental en général et en Europe de l'Ouest en particulier;
- étant donné les fonctions changeantes des syndicats en Europe de l'Est et en Europe de l'Ouest, ainsi que leur communication nécessaire et
- en vue des pays du tiers monde en voie de développement (la répercussion sur la situation européenne ne devant pas être oubliée en fin de compte).

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, nous assistons à un processus d'intégration d'envergure mondiale. L'importance des structures traditionnelles des entreprises et de la concentration

diminue continuellement. Ce processus s'accéléralera certainement encore à l'avenir. D'après un rapport d'experts de la sous-commission pour la politique dans le domaine de l'économie des échanges extérieurs à la chambre des représentants des Etats-Unis, il faut s'attendre à ce que dans un délai assez bref, moins de cent entreprises multinationales contrôlent les deux tiers de la production du monde capitaliste. Pour maintenir la compétitivité, on effectue des fusions, on tombe d'accord sur des participations, on réalise des mesures de rationalisation, on décide des arrêts de production et on procède à des modifications de l'implantation de la plus grande envergure. Les sociétés filiales des grandes entreprises assurent une division du travail et un compartimentage des marchés. Par la concentration sur des sociétés de moins en moins nombreuses, les décisions à l'intérieur de la sphère de production sont rationalisées dans une mesure croissante.

Ces processus touchent à des intérêts des travailleurs aussi vitaux que le maintien des emplois, les conditions de travail et de salaire. Trop souvent, des décisions sont prises à l'encontre des intérêts des travailleurs, étant donné par exemple, que les différences entre les salaires dans les différents pays constituent des critères essentiels lors du déplacement de la production. La politique des entreprises n'a pas pour objectif le plein emploi, ni les prestations sociales pour les travailleurs, elle est déterminée par l'objectif de la maximisation du rendement. Dans une résolution du 9^e congrès mondial de la Confédération internationale des syndicats libres, il est dit:

«Les sociétés multinationales peuvent

- exploiter les écarts internationaux entre les coûts de la main-d'œuvre pour l'accroissement des bénéfices,
- limiter le droit des travailleurs à engager des négociations collectives coordonnées et
- détériorer les systèmes existants des relations sociales.»

Les syndicats ne sont pas contre les processus de concentration pour des raisons économiques ou technologiques en général, ils sont pourtant résolument opposés à un développement poursuivi unilatéralement dans l'intérêt des propriétaires du capital. Les syndicats veulent empêcher que les travailleurs ne soient pris dans l'engrenage d'une concentration de pouvoir dépassant les frontières. Donner une forme sociale au processus d'intégration mondiale, voilà donc la nouvelle tâche de la politique syndicale internationale.

Le défi que constitue la concentration du capital vaut particulièrement pour l'Europe de l'Ouest. On sait généralement que des impulsions essentielles pour l'unification européenne sont parties du mouvement syndical. Les syndicats européens sont intervenus con-

tinuellement dans le processus d'intégration avec des propositions à eux. Récemment encore, la Confédération des syndicats allemands [DGB] a soumis au public un plan échelonné pour la création d'une union économique et monétaire. La continuation de l'unification de l'Europe occidentale jouit toujours de l'appui énergique des syndicats, car elle offre une grande chance: une garantie également institutionnelle de la réconciliation et de l'entente entre les peuples, l'accroissement du niveau de vie et du progrès technologique et de ce fait, également la seule possibilité de remplir les obligations économiques de l'Europe dans le monde entier, surtout à l'égard des pays en voie de développement.

Si en principe, les syndicats demandent que l'intégration soit poursuivie et l'encouragent même comme une tâche nouvelle de la «politique intérieure», ils constatent pourtant avec préoccupation que jusqu'ici, le processus d'intégration se révèle principalement comme cadre approprié à la concentration d'entreprises. En Europe occidentale, il existe déjà aujourd'hui la menace que la grande majorité de la population ne dépende économiquement et politiquement de la prédominance des groupes d'entreprises multinationaux. Au mois de mars de cette année, la Commission de la Communauté européenne a rapporté qu'entre 1962 et 1968, il y avait eu plus de 3000 cas de concentrations d'entreprises – sous forme de fusions, de participations ou de fondations de sociétés filiales communes. Dans le marché commun, plus de 4000 sociétés filiales simples ont été fondées en outre pendant la même période.

La puissance croissante des entreprises multinationales a été discutée sérieusement au congrès mondial de la CISL, dont il a déjà été question. On a été unanime à reconnaître la nécessité d'une coordination et coopération syndicale plus grande au-delà des frontières nationales, surtout dans les négociations tarifaires.

A l'échelon de Bruxelles, on constate actuellement en outre de bons débuts pour la coopération avec l'organisation européenne de l'association mondiale des travailleurs dépendants, l'ancienne confédération des syndicats chrétiens.

Au mois d'avril 1969 pourtant, les syndicats libres ont créé la Confédération européenne des Syndicats libres, le pas décisif vers un mouvement syndical européen, défendant efficacement les intérêts des salariés. Cette confédération agissant dans le cadre de la communauté européenne considère comme nécessaire la «société par actions européenne» pour rendre possibles de nouvelles formes de la coopération d'entreprises au-delà des frontières. En même temps, elle présente pourtant des revendications indispensables en vue de la participation des travailleurs et de leurs syndicats à la «société par actions européenne». La base en est fournie par les discussions dans tous les six pays membres de la communauté sur la participation, le contrôle et la cogestion des travailleurs dans les entreprises.

Dans un avis de la DGB de février 1969, on peut lire ceci: «La création d'une société de commerce européenne donnera naissance à des entreprises économiques d'une étendue gigantesque. La combinaison de pouvoir économique dans une mesure tout à fait inédite jusqu'ici, provoquée ainsi, comporte des risques considérables pour une défense efficace des intérêts des travailleurs, d'autant plus que ces entreprises échappent largement au contrôle économique de l'état.»

Cette conviction a conduit aux revendications syndicales concernant des normes légales dans la société de commerce européenne. De principe, celles-ci s'orientent sur les dispositions de la loi sur la cogestion dans l'industrie du charbon et de l'acier de la République fédérale. Dans cet ordre d'idées, c'est surtout la représentation paritaire des salariés aux conseils des mandataires qui devra être garantie absolument.

Je voudrais formuler ainsi la conclusion à tirer de cette étude de la concentration et de l'intégration: Les syndicats doivent relever les défis qui résultent du processus de modification d'envergure mondiale et en tenir compte dans le cadre de leurs tâches. Autrement, les salariés, de loin le groupe le plus nombreux dans la population de l'Europe de l'Ouest, risquent d'être confrontés avec des conséquences économiques et sociales, auxquelles ils sont exposés sans merci en tant qu'individus. Empêcher cela et donner au processus d'intégration un caractère social, voilà un élément important de la politique syndicale internationale.

Si l'on veut travailler pour l'entente entre les peuples, il faut travailler d'abord pour l'entente à l'intérieur d'un peuple, de la société. Dans la société dynamique d'aujourd'hui, les syndicats ont une double tâche; d'un côté la fonction de protection, de l'autre côté la fonction d'organisation. Les syndicats qui se limitent à conserver seulement ce que leurs membres possèdent déjà, n'ont pas de possibilité de contribuer à former l'évolution socio-politique.

Les syndicats s'engagent dans l'autonomie, dans le sens d'une autodétermination de leurs objectifs. Si les tâches des syndicats étaient déterminées par le système de domination existant, ce serait une rechute fatale dans une manière de penser et d'agir de l'état autoritaire. Rejeter cela ne signifie pas être diamétralement opposé à l'état. Aujourd'hui, les syndicats constituent un élément responsable dans le processus de la formation de la volonté de l'état et un ferment dans l'infrastructure démocratique – avec des objectifs de critique et de modification de la société, il est vrai. Pourtant, en République fédérale, les syndicats sont fermement convaincus que ces objectifs sont ancrés dans le principe constitutionnel de l'état social. A la longue, l'entente au sein de la société n'est assurée que par les changements sociaux – comme condition préalable d'une politique étrangère qui veut la paix.

J'ai déjà dit que les syndicats en Europe, aujourd'hui plus que dans le passé, sont invités à chercher le dialogue au-delà des divergences idéologiques.

Le congrès fédéral de la DGB en mai 1969 à Munich, a chargé le comité exécutif «d'établir des contacts avec les syndicats de l'Europe de l'Est, afin de servir l'entente entre les peuples».

Depuis, nous avons établis des contacts avec plusieurs comités directeurs de syndicats des pays membres du pacte de Varsovie, nous avons eu des entretiens et nous avons échangé des délégations. Ce faisant, nous partons de la conviction que les syndicats en tant qu'organisations de masses peuvent contribuer à la tentative d'importance vitale, de détendre les rapports entre l'Europe de l'Est et l'Europe de l'Ouest. Celui qui prend la détente au sérieux autant que les syndicats, doit accepter ses interlocuteurs tels qu'ils sont. Les réalités constituées en Europe depuis 1945 doivent être reconnues. Nous devons accepter qu'en Europe de l'Est, il existe un ordre social et d'état différent. Les deux côtés doivent respecter les différences. Tous les entretiens ont lieu sur la base de l'accord, non seulement tacitement présupposé, mais également articulé de vive voix et par écrit, que les systèmes sociaux ne sont pas l'objet des négociations. L'objet de la discussion, c'est leur coexistence pacifique. Pour nous les syndicalistes, il n'existe pas d'alternative à la disposition de discussion et de négociation avec les états socialistes de l'Europe de l'Est. Nous avons proposé de convoquer une conférence régionale européenne de l'Organisation internationale du travail à Genève. A cette conférence, on pourrait discuter la proposition soumise par les pays de l'Europe de l'Est d'organiser une conférence syndicale européenne. Ainsi, les syndicats pourraient appuyer les efforts de détente en vue d'une conférence de tous les gouvernements sur la sécurité en Europe.

Les syndicats de la République fédérale sont convaincus que par une communication régulière avec les syndicats de l'Europe de l'Est, ils contribuent encore à surmonter objectivement le passé récent sinistre de l'Allemagne. Après que la réconciliation avec l'Ouest a réussi dans une large mesure, nous appuyons sans illusion une politique qui cherche également la réconciliation avec l'Est. La DGB approuve sans réserve le traité de non-recours à la violence, signé entre l'URSS et la République fédérale, justement parce qu'il constitue un modèle pour des accords semblables avec la Pologne et tous les autres états du pacte de Varsovie, la RDA incluse, et de ce fait également, une possibilité pour des relations normales avec ces pays. Pour nous, la politique syndicale internationale constitue un complément nécessaire de la politique étrangère actuelle du gouvernement fédéral.

Dans nos efforts pour contribuer au bien-être des travailleurs, aussi bien que pour obtenir une entente plus grande entre les peuples, les

pays du tiers monde en voie de développement revêtent une priorité dont l'urgence augmente.

34% de l'humanité vivent dans les pays industrialisés, 66% dans les pays en voie de développement. Le produit national brut des pays industrialisés atteint 87,5% du produit du monde, celui des pays en voie de développement 12,5%. En d'autres mots: un tiers de l'humanité dispose de sept huitièmes de tous les produits du monde, deux tiers ne possèdent qu'un huitième. C'est le bilan effrayant tiré du rapport Pearson.

Dans la perspective syndicale, le développement dans le tiers monde, en principe, paraît parallèle à la lutte du mouvement ouvrier pour l'émancipation dans le «premier monde»: Comme processus de libération de l'homme des contraintes naturelles, économiques et culturelles, ainsi que des dépendances socio-politiques. Le nouveau problème séculaire pourtant est aggravé encore du fait que des dépendances des peuples de leurs anciennes puissances coloniales, des domaines économiques préférentiels et du marché mondial viennent s'y ajouter.

Sous un angle de vue tout à fait pratique, les syndicats essaient d'agir à un échelon multilatéral d'un côté et bilatéral de l'autre. La CISL a créé un «fonds de solidarité international». A ce fonds, la DGB verse elle aussi des sommes considérables qui devront être utilisées pour améliorer des structures syndicales et pour organiser des séminaires éducatifs dans le tiers monde. En vertu d'accords conclus entre la DGB et la Friedrich-Ebert-Stiftung d'un côté et des fédérations syndicales dans des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine de l'autre, des syndicalistes allemands travaillent comme conseillers dans des pays en voie de développement depuis 1963. La tâche la plus urgente, c'est stimuler et organiser des mesures éducatives.

Parmi les peuples du tiers monde, les syndicats jouent un rôle important depuis des années, dans le domaine du développement économique, social et politique de leurs pays. Cela est d'autant plus remarquable que dans ces pays, il n'existe guère de classe ouvrière au sens classique sociologique du mot. En beaucoup d'endroits, les syndicats n'ont été créés que par suite de l'industrialisation des dernières années. Le processus de transformation des rapports de travail donne naissance à une couche croissante d'ouvriers qualifiés et semi-qualifiés. Avec la progression du développement économique, l'époque des liens féodaux ou de caste valables jusqu'ici, approche de sa fin. Pour la première fois, les salariés formellement libres deviennent des destinataires du moins potentiels d'une mobilisation dynamique par les syndicats.

Les différences entre les organisations syndicales des pays industrialisés plus âgés et les mouvements syndicaux des pays jeunes actuels, nous obligent à ne pas considérer nos propres expériences

et connaissances comme le seul modèle absolument transmissible, pour le développement ultérieur des syndicats dans le tiers monde. Nous devons nous attendre à un développement différent et ne pas compliquer les possibilités d'une coopération fertile entre les syndicats du tiers monde et ceux du «premier monde».

Ayant compris cela, nous croyons pouvoir appuyer dans leurs tâches toujours croissantes par une aide solidaire, des syndicats dans les pays en voie de développement, dont l'organisation est généralement encore faible.

Une politique de développement dépassant le cadre de l'engagement syndical, doit comprendre un ensemble intentionnel de mesures, dont le sens et les résultats contribuent au développement socio-économique et politique. D'après notre conviction, l'aide au développement économique doit être orientée principalement sur des objectifs sociaux, et les mesures de développement sociales doivent être orientées sur les objectifs d'une extension de la liberté et des structures démocratiques.

Les différents projets économiques doivent être complétés par des mesures adéquates dans le domaine social. Ainsi, à l'avis des syndicats, il ne faut aborder aucun grand projet économique pour la création de centres industriels, sans prévoir des institutions appropriées de formation professionnelle surtout.

Les domaines principaux d'une politique de développement future devraient avoir le caractère d'aide publique. Il s'agit d'obtenir que l'aide au développement gouvernementale et financée par le budget gouvernemental atteigne au moins 1% du produit national brut de chaque pays hautement industrialisé, si possible immédiatement. Dans le passé, l'aide en capital et d'autres mesures privées ont montré malheureusement qu'elles ne contribuent nullement toujours à l'équilibre social. Il est impossible d'obtenir un équilibre social, lorsque les ouvriers qui se rendent à des installations de production modernes, doivent partir de bidonvilles misérables et y retourner le soir.

A plus longue vue, les initiatives privées nous semblent raisonnables surtout comme complément d'une aide au développement à caractère social, pour laquelle les autorités publiques portent la responsabilité et qu'elles peuvent contrôler.

Déjà aujourd'hui, des informations étendues entre les gouvernements, les entreprises privées et les syndicats du pays donateur et du pays bénéficiaire devraient initier toutes les mesures d'aide. Entre les pays dits donateurs, il faut procéder à une coordination des projets dont le planning est entrepris. En même temps, on pourrait s'imaginer pour chaque secteur du développement, un degré élevé de coopération atteint par des arrangements ou des conférences. Des suggestions dans ce sens sont fournies par la procédure proposée au niveau de la CISL, que les syndicats, les coopératives et d'autres orga-

nisations non-gouvernementales qui leur sont proches, coordonnent toutes les activités bilatérales ou multilatérales dans le tiers monde. La DGB salue la disposition du gouvernement fédéral d'adapter sa politique de développement au cadre de la stratégie internationale, comme le recommande aussi le rapport Pearson.

Pour les syndicats, la politique de développement constitue la partie de leur activité internationale qui demande une attention toujours croissante, une activité qui a pour objectif de surmonter ce qui sépare les peuples du monde septentrional et méridional et de renforcer ce qu'ils ont en commun. Il s'agit d'assumer le devoir de solidarité avec les pays économiquement et socialement sous-développés, souvent par la faute des puissances coloniales.

La politique à l'égard des états du tiers monde devrait être fort différenciée. Avant tout, il faut considérer séparément ces pays justement qui se trouvent sous la domination d'états du premier et du deuxième monde jusqu'à ce jour. Comme exemples les plus problématiques actuellement, je vois les pays de l'Afrique noire qui doivent être considérés toujours comme colonies du Portugal. Le projet du barrage de Cabora-Bassa en Mozambique révèle le dilemme de certaines mesures: D'un côté, elles contribuent au développement économique, de l'autre, elles pourraient stabiliser la domination de la minorité blanche. Cela vaut surtout, si des rapports s'avéraient exacts, d'après lesquels environ un million d'Européens devraient être nouvellement établis dans la région à proximité du barrage de Cabora-Bassa.

La politique des syndicats à l'égard du Portugal, dont le régime dictatorial que Salazar a pratiqué pendant plus de quarante ans, est continué également après la mort de celui-ci, à l'égard de la dictature de Franco en Espagne depuis plus de trente ans, et à l'égard de la junte d'officiers en Grèce, également fasciste, est sans équivoque: Nous condamnons énergiquement les régimes en question, sans les égards que d'autres croient devoir prendre. Récemment, à la conférence de l'Organisation internationale du travail à Genève de cette année, la CISL a présenté des résolutions de protestation-également de la part de la DGB – contre la persécution des travailleurs et de leurs représentations. La DGB regrette beaucoup que par suite de l'abstention du gouvernement fédéral et d'autres gouvernements de pays de la CEE, la résolution concernant l'Espagne, et par suite du départ des délégations patronales, une résolution concernant la Grèce n'aient pas pu être adoptées.

Des commissions d'enquête indépendantes ont constaté à plusieurs reprises que la pratique des autorités espagnoles à l'égard des syndicats est absolument contraire aux normes de l'autonomie syndicale internationalement valables, et que depuis plus de trois ans, le gouvernement grec viole deux conventions de protection de la liberté d'association que la Grèce a ratifiées elle-même.

La politique de la DGB à l'égard des «pays en voie de développement européens» Portugal, Espagne et Grèce, sous-développés en ce qui concerne l'économie et l'infrastructure aussi bien que la démocratie politique, commence en République fédérale même. L'engagement des syndicats allemands pour les travailleurs de ces pays, montre de nouveau le rapport de plus en plus étroit entre la politique extérieure et intérieure.

L'unité de la politique syndicale internationale consiste donc d'un côté dans l'emboîtement croissant d'actes de solidarité vers l'extérieur et la lutte pour des groupes sous-privilegiés dans la société, et de l'autre côté, dans l'engagement toujours universel des syndicats à l'égard de tous les pays. La défense des intérêts des travailleurs est indivisible.

L'assurance-maladie des personnes âgées: Une expérience neuchâteloise

Par Roger Duvoisin

Président de la Fédération cantonale neuchâteloise des sociétés de secours mutuels

Malgré une loi sur l'assurance-maladie constamment adaptée et améliorée depuis 1958, un nombre important de personnes n'étaient pas touchées par la législation, ni par les caisses-maladie. Trop âgées pour s'assurer, elles n'avaient pu profiter du délai plus étendu de la loi cantonale qui reculait la limite à 65 ans. Ou alors elles disposaient de revenus trop élevés avant l'âge de la retraite. C'est ainsi que 15 000 à 20 000 Neuchâtelois et Neuchâteloises n'étaient pas rattachés à l'assurance-maladie sociale pour la couverture des frais médicaux et pharmaceutiques.

Une initiative populaire lancée par la Gauche politique en 1967 rappelait en sept points les lacunes de la législation cantonale. Le numéro trois était rédigé comme suit: «Possibilité de s'assurer sans limite d'âge, durant une durée déterminée, sans augmenter les charges des caisses-maladie, l'Etat participant d'une manière appropriée à la couverture des risques pour les personnes de conditions modestes.»

La quasi-unanimité du Grand Conseil, après quelques amendements de la Droite, acceptait ce plan de travail que le corps électoral ratifiait à son tour par 17 000 voix contre 2500.

Malgré l'urgence d'une solution, ce n'est qu'après trois ans de travail que la Commission extra-parlementaire a pu déposer son rapport.